

Réf: Dossier 410773

Avis de constitution

SOCIETE « ALPES HOME »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8E TRANCHE PRES  
DU SUPERMARCHÉ SUPER U APRES L'AGENCE CNPS, Lot  
0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 17/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ALPES HOME »

Objet : ETUDES, LE CONSEIL - L'INSTALLATION DE FOURNITURES, DE MATERIELS D'EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTIONS, D'AMEUBLEMENT - L'IMPORTATION ET ('EXPORTATION DE TOUTES SORTES DE MARCHANDISES ET DE BIENS, LE NEGOCE EN GENERAL, L'ACHAT ET LA VENTE, LE COURTAGE DE GROS ET DEMI-GROS, D'OBJETS MANUFACTURES OU NON, DE MATIERES PREMIERES POUR TOUTES INDUSTRIES. - VENTE DE MARCHANDISES EN GROS-DEMI-GROS - LE TRANSIT, L'ENTREPOSAGE, CONSIGNATION, LE TRANSPORT DE MARCHANDISES, LA DISTRIBUTION DE TOUTES SORTES DE MATERIELS OU DE SERVICES A TOUTES ENTREPRISES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES OU AGRICOLES.

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. - L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. - LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. - LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE - ET GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERES, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8E TRANCHE PRES DU SUPERMARCHÉ SUPER U APRES L'AGENCE CNPS, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) Mme KONE DJEINAM FATIM FEITTY ESPE NANGBO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02585 du 12/05/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29595/GTCA/RC/2025 du 12/05/2025

